

INFO SPPROC

Mars 2022

Mot du président

Le présent mois de mars devrait être témoin du relâchement des mesures sanitaires qui nous perturbent depuis deux ans. Nous espérons que cette fois sera la bonne et que nous retrouverons un niveau de confort au travail similaire à celui qui prévalait avant la pandémie.

Au nom des membres du CE, je réitère mes félicitations à nous tous, membres du SPPROC, dont la grande résilience et la détermination dans l'accomplissement des tâches quotidiennes ont maintenu les activités du centre de recherche au maximum.

Malgré des effectifs souvent réduits provoquant des délais incontrôlables pour la résolution de nos différents dossiers, l'activité syndicale se poursuit de plus belle et nous travaillons sans relâche pour vous satisfaire.

Continuez la lecture, de bonnes nouvelles suivent !



Échos des négos

C'est maintenant officiel, la signature de notre nouvelle Convention collective aura lieu le vendredi 18 mars 2022 en après-midi.

Les RHs seront avisées de la signature et le mécanisme permettant l'ajustement des taux horaires ainsi que l'obtention de la rétro-action au 3 janvier 2022 sera enclenché. Les équipes de logibec ont énormément de travail en raison des différentes primes et remboursements visés par les arrêtés ministériels pour le personnel de la santé, mais nous sommes les prochains sur la liste. Patience... !!!

Pour partager la réponse à une question d'un membre au sujet de la contribution de l'employeur aux assurances collectives négociée pour la nouvelle convention collective, sachez que : « ... les hausses de la contribution patronale aux assurances collectives prévues pour 2023 et 2024 ne viennent en aucun cas empêcher les membres de changer de régime après 2 ans ou selon leurs conditions familiales. »



Dossiers actifs

QUESTIONS À M. BEAUMONT

Les questions suivantes ont été posées à M. Martin Beaumont, PDG du CHU de Qc-UL, lors de la rencontre Teams de vendredi le 25 février :

Pourquoi un.e professionnel.le de recherche qui travaille sur un projet de recherche dirigé par un médecin du CHUL et qui doit rencontrer des patients/volontaires dans une urgence du CHUL, ne peut bénéficier de la prime COVID de \$1000 visée par les arrêtés ministériels 2022-003 et 2022-008 ?

Pourquoi les professionnel.le.s de recherche n'ont pas droit au remboursement des frais de stationnement (AM2022-003 et AM2022-008), alors qu'ils ont été soumis aux mêmes restrictions que les autres employés du CHU de Québec et qu'ils font partie du personnel essentiel?

Les professionnel.le.s de recherche sont demeurés au poste de façon majoritaire durant la pandémie, contribuant à garder le CRCHU de Qc-UL ouvert, et

ce, malgré toutes les pressions sanitaires, familiales et autres qui prévalent depuis 2 ans.

Réponse : M. Beaumont a dit bien comprendre notre frustration mais que les arrêtés ministériels faisaient strictement référence à des employé.e.s du système de santé (CHU, CIUSSS, etc.).

LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE FINANCES

En plus de signer et de vous présenter la nouvelle convention collective, il nous reste un autre dossier à compléter dans notre Plan d'action 2021-22 qui vous a été présenté lors de l'AGA d'avril 2021, soit celui de la nouvelle Politique en matières de finances. Nous aurons le temps de procéder à son adoption à l'AGA d'avril prochain. Le texte vous a été envoyé le 5 novembre 2021, et vous pouvez également y accéder à

http://www.spproc.com/politique-finances_2018-21_modif_3_colonnes_membres_2021-11-02/

Apportez vos suggestions dans la colonne 'Proposition des membres' et retournez le tout à secretariat@spproc.com

LES ODEURS AU BLOC R

Il n'y a pas eu de développements d'annoncés à la réunion CPSST de février. Vous pouvez quand même continuer à nous faire part d'épisodes d'odeurs d'autoclave dans votre département par courriel à secretariat@spproc.com.



Nominations au CE

Nous souhaitons la bienvenue à Dominic Gagnon et Jérémy Loehr aux postes de VP aux communications et Trésorerie, respectivement. Ils sont entrés en fonction de façon intérimaire lors du CE du 18 février dernier. Afin de respecter la nouvelle procédure de l'article 5.06 de nos Statuts, ces deux postes seront quand même mis en élection lors de l'Assemblée générale annuelle qui devrait avoir lieu à la fin d'avril prochain. Un avis vous sera donc envoyé un mois avant l'AGA avec le formulaire de mise en candidature pour ceux qui voudraient se présenter.



Saviez-vous que... ?

LES PRIX D'EXCELLENCE DES PROFESSIONNELS DE RECHERCHE

Moins que deux semaines pour poser votre candidature aux Prix d'excellence des professionnels de recherche. C'est court, mais il faut oser pour faire rayonner votre laboratoire par la reconnaissance de vos réalisations. 15 000 \$ en bourses !

fppu.ca/prix-des-pros

Fin du concours : mercredi 16 mars 2022 à 16 h.

* *Le genre masculin n'est employé que pour alléger le texte, mais désigne autant le féminin que le masculin.*

Le Conseil exécutif du SPPROC



Retrouvez-nous

SPPROC

Centre de recherche du CHU de Québec-Université Laval, CHUL

2705 Boul. Laurier, Québec, Qc, G1V 4G2

Local R-00771

Tél. 418-525-4444 # 47787

secretariat@spproc.com

Pour toute urgence, vous pouvez joindre un membre du CE à ce numéro :

418-262-0543

